Élection à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires

JE VOTE SUD ÉDUCATION

Élection du 3 au 10 décembre 2026

La précarité est forte dans l'Enseignement supérieur et la recherche avec un taux officiel de non titulaires de près de 40%.

Le nombre de contractuel·les n'a cessé d'augmenter dans l'ESR. Depuis la loi de « Transformation de la fonction publique » puis la loi de programmation de la recherche (LPR) de 2020 de profondes et négatives modifications dans le statut des fonctionnaires mettent fin au principe d'emplois permanents occupés par des fonctionnaires dans les universités et facilitent le recours à divers types de contrats : CDI de mission dont la durée est indéterminée, création de CDD de projet pouvant être arrêtés à tout moment, introduction de la rupture conventionnelle dans le public.

Manque de perspectives, peu ou pas de déroulement de carrière, durée cumulée de CDD pouvant atteindre 6 ans, peur de la perte d'emploi, salaires bas (primes très inférieures aux titulaires), impossibilité de faire des projets de vie (logement, crédit, vie familiale…), surexploitation, manque de reconnaissance…

Si le CDI représente une amélioration dans l'immédiat pour les collègues concerné·es, nous ne pouvons oublier que cela s'inscrit dans une stratégie de la casse du statut général de la Fonction publique. Et la réalité c'est trop souvent :

- De nombreuses personnes sur contrat CDD, **rémunérées au SMIC** (et souvent à temps partiel imposé, contrat de 70 %…), quelle que soit la qualification ou la fonction exercée, vivent dans l'angoisse d'un non renouvellement de contrat, qui peut les conduire rapidement à l'exclusion…
- Les **doctorant·es et post-doctorant·es**, dont les droits de chercheur·euses (publications, participation à des colloques, représentation dans les conseils de laboratoires, hygiène et sécurité…) **ne sont pas toujours respectés.**
- Les décisions de renouvellement ou non d'un contrat sont prises fréquemment dans une **grande opacité** et trop tardivement mettant en difficulté les intéressé·es et le fonctionnement des services concernés.

Une telle situation ne peut plus durer : cela doit changer.

Du 3 au 10 décembre, vous êtes appelé·es à voter pour renouveler la composition de l'instance paritaire propre aux non titulaires (CDD et CDI), la Commission Consultative Paritaire. Celle-ci concerne l'ensemble des personnels non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions à l'université, dans les domaines administratif, technique, social et de santé, d'enseignement ou de recherche.



Les prérogatives de ces CCP sont très restreintes. **Nous proposons de les élargir.**

Elles sont obligatoirement consultées sur les décisions suivantes :

- le **licenciement** en cours de contrat (mais postérieur à la période d'essai),
- les **sanctions disciplinaires**, autres que l'avertissement et le blâme,
- les questions individuelles qui lui seront soumises, comme par exemple, le **refus à des demandes de congés**, de travail à **temps partiel** ou de mise à disposition, le refus d'autorisation de **télétravail**, les demandes de révision des comptes rendus d'**entretiens professionnels…**

Nous maintenons notre exigence que ces CCP soient également consultées pour tout non renouvellement de contrat (au-delà de deux ans), ceci afin d'éviter d'éventuels licenciements « en catimini » de collègues susceptibles de bénéficier d'un CDI ou d'une réussite à un concours de titulaire.

Votez SUD éducation à la CCP pour des représentant·es qui se battent sur toutes les questions concernant les contractuel·les

- La **rémunération** à l'embauche : elle doit correspondre à votre **qualification**. Votre expérience professionnelle antérieure doit être prise en compte dans le calcul de l'ancienneté.
- La **progression de la rémunération** : application d'une grille de salaire comparable à celle des titulaires.
- L'**alignement des obligations de service et des rémunérations** (primes comprises) des non-titulaires sur celles des titulaires.
- Le **même environnement social que les titulaires** : prestations sociales, logement, hygiène et sécurité, médecine du travail, formation permanente, restauration….

• SUD éducation revendique •

- Un vrai plan de **titularisation** immédiat de tou·tes les contractuel·les (CDD et CDI) occupant des fonctions pérennes.
- Un **financement pérenne** des établissements et de la recherche afin de mettre fin aux financements par projet, qui conduisent à l'augmentation de la précarité.
- La réévaluation des **retraites** des contractuel·les de la Fonction Publique.
- Le **financement de toutes les doctorant·es** pendant toute la durée de la thèse.
- L'**exonération des frais d'inscription pour toutes les doctorant·es.**